



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS
PICARDIE

Lille, le 5 avril 2016

Communiqué de presse

**ENTREE EN VIGUEUR DE LA 2EME TRANCHE DU PACTE DE RESPONSABILITE :
NOUVELLE BAISSSE DES COTISATIONS PATRONALES DEPUIS LE 1ER AVRIL**



Depuis le 1er avril 2016, les cotisations d'allocations familiales sont abaissées de 1,8 point pour les salaires compris entre 2 346 et 5 133 euros (soit 1,6 à 3,5 Smic). Ce nouvel allègement est automatique : il ne nécessite aucune démarche, ni formalité particulière de la part des entreprises. Les entreprises déjà bénéficiaires des allègements généraux de cotisations sociales et de la baisse des cotisations d'allocations familiales, sont éligibles à cette nouvelle baisse.

Il s'agit de la deuxième phase des allègements de cotisations patronales après la première étape du pacte de responsabilité et de solidarité, avec le crédit impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), différentes mesures de baisse de la fiscalité des entreprises et de premiers allègements de cotisations patronales pour les salaires jusqu'à 1,6 Smic et les travailleurs indépendants. Au plan national, le pacte représente 41 milliards d'euros à horizon 2017, dont 33 milliards d'euros d'aides aux entreprises effectives dès 2016. Ces mesures visent à soutenir les entreprises pour renforcer leur compétitivité, leur permettre d'investir, d'innover et de créer de l'emploi.

Dans le Nord - Pas-de-Calais Picardie, le CICE a déjà bénéficié depuis sa mise en place, à près de 58 000 entreprises de la région pour un montant qui atteint plus de 1 milliard d'euros.

Dans le cadre du dispositif « Embauche PME » du plan d'urgence contre le chômage annoncé par le président de la République le 18 janvier, près de 9 000 aides ont été sollicitées par des entreprises à la fin du premier trimestre.

L'allègement des cotisations, qui concerne désormais 93 % des salariés dans la région Nord - Pas-de-Calais Picardie, permet de baisser encore le coût du travail horaire pour soutenir la compétitivité de l'industrie française.

Service régional
de la communication interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gouv.fr

Préfecture de la région Nord – Pas-de-Calais Picardie
12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE cedex
Tél : 03 20 30 59 59 - www.prefectures-regions.gouv.fr/nord-pas-de-calais-picardie
facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59